

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérange VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°18/37- 04/2026

Objet : Budget communal - Associations intra-muros - Demande de subventions de fonctionnement 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu les demandes de subvention déposée par les associations ;

Exposé des motifs :

Considérant que les associations intra-muros estairoises servent l'intérêt général par leurs initiatives culturelles, sociales et leurs événements et jouent un rôle clé dans l'attractivité et la vitalité du territoire ;

Considérant qu'il convient de fixer les montants de subventions de fonctionnement à allouer pour 2026 aux associations intra-muros de la manière suivante :

DATE DE
CONVOCAION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Objet : Budget communal – Associations intra-muros – Demande de subventions de fonctionnement 2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026
Objet de la délibération : Budget communal – Associations intra-muros –
Demande de subventions de fonctionnement 2026

| | | |
|---|---------|--|
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 500 € | Voté à l'unanimité |
| Ateliers des Couleurs d'Estaires | 780 € | Voté à l'unanimité |
| CLCV | 600 € | Voté à l'unanimité |
| Association Amicale pour le don du sang | 530 € | Voté à l'unanimité |
| Harmonie Municipale d'Estaires | 4 240 € | Voté à l'unanimité (Augustine VILLE n'a pas pris part au vote) |
| Show Group Stegers | 2 500 € | Voté à l'unanimité |
| UNC/AFN anciens combattants | 550 € | Voté à l'unanimité |
| Le Souvenir Français | 210 € | Voté à l'unanimité |
| Mémoires d'Estaires | 350 € | Voté à l'unanimité |
| Les Ateliers d'Olga | 1000 € | Voté à l'unanimité |

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'octroi des subventions aux associations intra-muros sus énumérées ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette décision

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026
publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

